

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 168

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Les cantiques d'Yvan
Autor: Du Camfranc, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285303>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

À
Porrentruy

TÉLÉPHONE.

DU DIMANCHE

À
Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS 29^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

29^{me} année LE PAYS

NOTES & REMARQUES

DE

Charles-Auguste-Nicolas BERBIER
de Courfaivre

Sur la Révolution dans le Mont-Terrible
(1793-1796)

(Suite.)

Le 7 la municipalité a reçu un décret de la Convention nationale de Paris qui prescrit que chaque fois qu'on délivrera du bois pour les bourgeois, on en délivrera autant pour la nation, livré fendu.

Le 18 la municipalité a reçu les ordres du district de Delémont qu'on allait former des gardarmes à pied pour garder les frontières du côté de la prévôté; on en formera 160.

Le 25 février est arrivé à Delémont un représentant du peuple nommé Bailly.

Le même jour la municipalité a reçu une lettre du district qui dit qu'il y a des malveillants qui prétendent que les garçons émigrés seraient bien enfants de revenir, car il est sûr qu'on veut les prendre pour les conduire à l'armée, et que les municipalités seront obligées de les arrêter et de les conduire à Delémont; qu'au contraire, ils n'ont qu'à revenir bien tranquillement et qu'on ne leur dira rien.

L'agent du district a fait une prédication au représentant du peuple à Delémont, en faisant valoir combien le département du Mont-Terrible était diligent à satisfaire à toutes les requêtes de la nation, soumis et obéissant aux autorités, etc. Il n'y a plus, a continué l'agent,

que quelques idées de ce vieux fanatisme qu'ils n'ont encore pas abandonnées. La dessus, le représentant Bailly a fait une petite ruse (plaisanterie) et n'a rien répondu à ce propos.

Le 26 février la municipalité a reçu un décret que le sel est renchéri.

Il était à 10 sous ce sera désormais à 11 et 1 sou pour le voiturage, donc 12 sous.

Dans le commencement de la révolution, lorsque le prince était encore à Porrentruy, on vendait le sel à un sou 4 deniers: il est venu ensuite à 1 sou 6 deniers; puis quand on a tenu l'assemblée des états de la principauté à Porrentruy, et que le prince a été délivré du danger, on a baissé le sel à 1 sou 2 deniers; enfin quand notre pays a été réuni à la France et qu'on a été obligé de prendre les assignats, la République nous a donné le sel pour 3 sous en assignats; mais bientôt après il a monté à 7 sous, pour revenir à 3 sous, puis à 2 sous, jusqu'à ce qu'enfin il est revenu de nouveau à 7 sous, monter à 10 sous, et à présent, il est à 12 sous. On en donnait une livre par tête de bétail et deux livres par personne: C'était dix mille quintaux pour le département. Désormais on n'en aura plus que sept mille quintaux: le décret dit que les ouvriers manquent dans les salines.

Ver le 1^{er} février les patriotes de Courtelary ont planté un arbre de liberté dans le village; les aristocrates se sont rendus à Berne pour demander de la troupe, car il n'étaient pas sûrs chez eux. De leur côté, les patriotes sont allés à Porrentruy aussi pour demander de la troupe afin de garder leur arbre de liberté, vu qu'ils n'étaient pas sûrs d'être en force. Ni les uns ni les autres n'ont pu obtenir de soldats. Voilà! Les patriotes gardent leur arbre nuit et jour.

tement heureuse sous le berceau de roses. Le pavillon qu'ils habitaient, cette gentille demeure, bâtie au pied de la montagne, et perdue dans la verdure, était une joie pour cette âme d'artiste.

André Riancey semblait fort s'intéresser à la causerie. Toute la matinée, ce bon et jeune docteur avait exercé des fonctions charitables. La charité lui avait mis la gaieté au cœur; ce savant était spirituel malgré son érudition, et, de ses lèvres, ne sortaient que des mots heureux, des étincelles d'esprit.

Si je venais à mourir, pensait Yvan, cet ami dévoué consolera ma mère; il deviendrait son fils; tous deux auraient encore des joies dans la petite maison paisible.

Il balbutiait d'une voix faible:

Qu'est-ce donc que la gloire?

Il se tenait accoudé à la balustrade. Une verdure puissante couvrait le petit jardin de son vert manteau: les touffes énormes de roses et de jasmin embaumaient. Au-dessus de ces feuil-

Le représentant du peuple qui a été à Delémont l'autre jour a donné ordre d'arrêter tous ceux qui iront sur la Suisse, et les Suisses qui entrèrent sur le territoire de la république française, et de prendre l'argent qu'ils auront. On a déjà arrêté des Soleurois.

Le 27 février la municipalité a reçu les ordres, c'est-à-dire une lettre du district portant que le représentant du peuple lui a ordonné de faire mettre en réquisition dans tous les moulins du département du Mont-Terrible la moitié du son que les meuniers gagneront: ce son est destiné aux armées, car partout la cavalerie est en grande nécessité. C'est pourquoi tous les citoyens doivent se prêter pour soutenir la liberté et l'égalité, et tout sacrifier pour détruire les tyrans, comme il disent.

Le son est taxé à 6 livres le boisseau: la nation le paiera donc à ce prix.

Le même jour, la municipalité a reçu une lettre du district qui l'avise que la contagion des bêtes à pieds fourchus s'est incorporée à Grangiéron.

Le 6 mars la municipalité a reçu le maximum de l'avoine qu'on a donnée à la nation, et pour la paille et le foin! Le quintal d'avoine est de 40 livres, celui de paille 5 livres, celui de foin 14 livres. On en sera payé comme cela.

Le 4 mars la municipalité a reçu le payement des souliers, bas, chemises, bottes, chapeaux, culottes, vestes etc. qu'on avait été obligé de donner l'année passée pour rhaïiller les volontaires nationaux. Les souliers sont payés à 5 livres.

On a aussi été chercher du sel pour la commune. On croyait qu'il ne coûterait que 12 sous: ma foi, c'est 15 sous la livre. On délivre le sel sur le pied de 2 livres par personne et d'une livre par tête de bétail.

les et de ces fleurs, le ciel formait une tente d'azur, et, sur ce charme du vert et du bleu, se dressait la blanche Basilique. Elle se levait comme un signal, comme pour dire à l'humanité: regardez le ciel, et ne vous attachez pas trop fortement à la terre!

Yvan balbutia ces mots, que, tant de fois, il avait répétés:

— O Vierge, mon unique espérance!

Dans ses yeux profonds, passait une lueur inexplicable. C'était comme d'infiniment loin qu'il semblait regarder tout l'horizon terrestre devant lui. On eût dit qu'il avait atteint déjà les régions de la joie et de la paix inaccessibles aux vivants. Son grand trouble s'apaisait. Il ne s'indignait plus de l'étrange proposition de cet orgueilleux anonyme, qui offrait de payer avec de l'or la gloire d'autrui, et il se répétait d'une voix faible et lente:

— Qu'est-ce que la gloire?

C'était fini du sourd combat qui venait de se livrer en lui. Il n'avait que pitié pour l'auréole

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 67

LES

Cantiques d'Yvan

PAR

M. DU CAMFRANC

Mais, lui, Yvan, s'était juré qu'il suffirait seul à solder les échéances, et que sa mère ne serait pas réduite à courir le cachet. Pour la faire vivre, il comptait donc sur son travail. Il serait si heureux et si fier de pourvoir à ses besoins! mais dans combien de mois, et même, dans combien d'années, gagnerait-il assez pour suffire à cette noble tâche; gagner pour celle à laquelle il devait la vie. Son oratorio serait peut-être long à être connu du public.

De nouveau, il regardait sa mère, si complé-

Quand le représentant du peuple a été à Delémont et à Porrentruy, il a supprimé la moitié (du personnel) du département, du district et des municipalités, et il l'a remplacé par d'autres ; car à présent, depuis la mort de Robespierre, on dégrade ceux qui étaient seulement trop patriotes, ceux-là, on les rappelle des Robespierre enragés. On ne condamne presque plus à mort maintenant. Du temps de Robespierre, on guillotinaît tous les jours 300 personnes en France ; ce Robespierre en voulait faire chaque jour exécuter une centaine à Paris mais on ne lui en accorda que 80 chaque jour. On guillotinaît à Paris à trois places. Ce Robespierre disait encore que la république ne subsisterait qu'il n'y ait 4000 têtes de coupés dans la France, car celui-là, à force de faire couler le sang ne cherchait qu'à faire une contre-révolution. Pour être guillotiné il suffisait qu'un ennemi allât vous dénoncer comme aristocrate au tribunal révolutionnaire ou pour avoir dit qu'il faisait meilleur dans le vieux style sous l'ancien régime : il ne fallait ni preuve, ni témoin selon cette loi pour faire guillotiner un suspect.

Dans le temps de Robespierre, celui qui avait un bonnet rouge sur la tête allait où il voulait, même sans passe-port : à présent on ne montre plus ces bonnets-là, car ceux qui en portent, on les appelle des Robespierre enragés.

Aujourd'hui la municipalité a reçu un paquet de bulletins des lois.

On dit qu'ils veulent mettre toutes les églises à monte (en adjudication) pour la nation.

La contagion du bétail s'est incorporée à Saignelégier tout au commencement du mois de mars.

MADELEINE

I

Ce fut pour Corentine Malhouët un grand chagrin quand, en revenant du service militaire, son « gars » Hervé lui annonça qu'il ne resterait pas au pays.

Il avait eu, au régiment, l'occasion d'obliger fréquemment le fils d'un grand industriel parisien qui libéré en même temps, lui offrait, par reconnaissance amicale, un emploi de confiance dans l'administration paternelle, et pareille occasion ne devant jamais se retrouver, il croyait pratique d'accepter.

La Bretonne protesta avec une indignation douloureuse ; est-ce qu'un beau gars solide, tel que son Hervé, allait faire comme tant d'autres, abandonner la terre et ses vieux parents par dessus le marché ?

Mais, sans se troubler, Hervé répondit qu'il

brillante des célébrités de la terre ; il savait trop bien avec quelle rapidité se ternissent ses rayons ; il les savait aussi légers que des feux follets.

Il revint dans sa chambre ; il allait répondre et sa montre se mit à courir.

Il pouvait se confier à ce loyal éditeur, sincère ami qui, longtemps, avait admiré le talent de la Bocellini.

« J'ai, longuement réfléchi écrivait-il, sur les propositions qu'un anonyme vous a chargés de me faire. J'avoue qu'au premier instant elles m'ont paru inadmissibles ; puis ma manière de voir a changé. Je demeurerai silencieux, laissant un autre jouir des éloges, qui pourront lui être adressés pour une œuvre qui paraîtra signée de son nom.

avait perdu au service l'habitude de travailler la terre, qu'au surplus il gagnerait beaucoup plus d'argent, ainsi il pourrait revenir dans quelques années avec une petite fortune auprès de ses parents qui, n'étant pas pauvres, n'avaient, d'ailleurs, pas de son aide un besoin immédiat.

Lorsque Corentine eut compris que ni ses raisonnements ni ses prières n'ébranleraient la volonté réfléchie d'Hervé, elle se résigna en maudissant cette attraction des villes qui arrache les garçons à leur mère, et, le sien parti, elle ne vécut plus que dans la secrète attente de quelque événement qui le lui ramènerait, meurtri peut-être, mais repentant et toujours reconquis.

II

Cependant, les lettres d'Hervé ne l'autorisèrent pas à prévoir que cela dût se produire bientôt.

Il était content, disait-il, bien payé, cordialement traité, et n'eût demandé qu'un peu plus de liberté qui lui permit de jouir des distractions de Paris, et surtout d'aller embrasser ses « vieux » de temps à autre.

Mais patience : on se dédommagerait plus tard...

Le père Malhouët, dont l'asthme empirait de jour, en jour « passa » brusquement un soir sans avoir revu Hervé, qui, désolé, télégraphia. La consolation même d'assister aux obsèques lui était refusée. L'industrie de son patron traversait une crise et il n'avait pu obtenir un congé.

Dans un accès de douleur farouche, Corentine tendit le poing vers Paris, vers cette « capitale d'enfer » qui, même devant la mort, refusait de rendre ceux qu'elle avait volés !...

Et, le vieux couché sous l'herbe du cimetière, elle se reprit à son éternelle attente, au frère espoir de ces lettres que le facteur apportait à intervalles réguliers.

Elle s'essayait devant sa porte, par les beaux jours, pour l'apercevoir de plus loin. Quand elle distinguait, au bout du chemin, et qu'avant de l'avoir vu elle entendait le bruit du bâton ferré heurtant les cailloux, son cœur sautait dans sa poitrine. Alors, elle le regardait venir, toute sa vie réfugiée dans ses yeux ; elle épiait, la respiration suspendue, avec une attention palpitante, le geste qui s'ébauchait, le mouvement du bras, de la main fouillant la boîte pour tendre ensuite vers elle le morceau de papier contenant ce qui était tout ce qu'elle possédait maintenant de l'âme de son enfant, de son doux petit d'autrefois !

Le plus souvent, le facteur passait murmurant un hâtif bonjour.

Mais un matin qu'elle ne l'attendait pas, il entra chez la veuve.

— Des nouvelles du gars Hervé ! fit-il avec un bon rire.

• Voici mes conditions :

• L'achat du petit pavillon, où, en ce moment, habite ma mère. Ce pavillon, que le propriétaire actuel a l'intention de mettre en vente, deviendra la pleine propriété de la comtesse de Ruloff. De plus, par une rente viagère, on lui assurera la possibilité de vivre sans dépendre de personne. Pour moi-même, je ne demande absolument rien. Un compositeur ne peut renoncer à tous ses droits sur une œuvre aimée, que lorsqu'il s'agit d'un intérêt sacré : le bien-être matériel d'une mère.

• Veuillez agréer, monsieur et ami, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

• YVAN DE RULOFF. •

(La suite prochainement.)

Il présentait une lettre à Corentine, qui ne la prit pas. Ses jambes pliaient sous le poids de son corps. Mortellement pâle, elle s'affaissa sur un siège.

— C'est-il qu'il est malade ? balbutia-t-elle en essuyant machinalement avec le coin de son tablier les gouttes de sueur qui perlaient à son front ; lis, Yvonnice lis vite !...

• Solennel, le facteur ouvrit l'enveloppe, déplia la feuille et lut :

• La présente, ma bonne mère, est pour vous informer que je désire me marier.

• Je m'ennuie d'être seul, de n'avoir pas un cœur qui me comprenne et me réponde quand je suis triste et regrette le pays, ce qui m'arrive quelquefois.

• Il y a, dans la maison que j'habite, une orpheline si jolie que je n'ai pu la voir sans être pénétré d'amour.

• Je sais bien, ma chère mère, que vous avez toujours souhaité me voir épouser une fille de chez nous, et j'avais aussi pensé qu'il en serait ainsi, mais on n'est pas maître de ces choses-là !

• Et comme Madeleine, — c'est le nom de celle que j'aime, — comme Madeleine n'est pas seulement jolie, qu'elle est sage et laborieuse aussi, qu'elle n'a pas eu de bonheur dans l'existence et vous bénira avec moi tous les jours, de notre vie de lui avoir permis de vous appeler sa mère, je compte donc, maman, que vous ne voudrez pas faire de peine à votre Hervé, à votre petit gars, que vous serez bonne et que vous direz oui... »

— Jamais ! cria la veuve qui se dressa, incapable d'en supporter davantage ; jamais !...

— Pourtant, objecta le facteur, si Hervé veut l'épouser, vous ne pourrez pas l'en empêcher...

— Je... ne pourrai pas ? bégaya Corentine suffoquée ; tu dis que je ne... pourrai pas... l'en empêcher ?...

— Non ; il y a la loi !

— La loi ? répéta-t-elle, comme une égarée ; quelle loi ?...

— Dame ! je ne sais pas bien, moi !... Mais, pour sûr, il y a dans la loi que, quand un enfant est majeur, il a le droit de se marier à sa fantaisie, moyennant un acte qu'il fait présenter aux parents... Demandez à M. le Maire, il vous expliquera ça mieux que moi... C'est arrivé de même pour Mariannic... vous vous rappelez ?... la fille des Le Goven...

Corentine ne l'écoutait plus.

Elle courait sur la route...

Une colère la soulevait, la portait vers la mairie, ou l'instituteur qui remplissait les fonctions de secrétaire, dès qu'il eut compris ce dont il s'agissait, il confirma, en les développant, les assertions du facteur.

Alors, quand elle se fut rendu compte de cette chose, pour elle monstrueuse, Corentine, écrasée, baissa la tête.

— Je ne veux pas qu'il me force ! fit-elle ; je le connais, il ne cédera pas !...

Et elle donna son consentement sur papier timbré, en chargeant le secrétaire de signifier à Hervé Malhouët qu'elle n'avait plus d'enfant.

III

Les lettres de Paris, néanmoins, continuèrent d'arriver régulièrement.

Chaque semaine, à peu près, on apportait une nouvelle qui allait rejoindre les autres sur la cheminée, où la veuve les empilait sans les ouvrir.

Puis, insensiblement elles se lassèrent, les pauvres missives, d'être ainsi méprisées, de rester sans réponse. Elles ne vinrent plus qu'à rares intervalles. Et, enfin, elles cessèrent tout-